



Les nouveaux dispositifs du droit des procédures amiabiles et collectives sont-ils adaptés aux enjeux de la restructuration des petites et moyennes entreprises (PME) ?

Vendredi 13 septembre 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Philippe ROUSSEL GALLE

Professeur de droit - Faculté de Droit,
d'Economie et de Gestion
Responsable du Master droit des
affaires

Et Jérôme DE CHANAUD Administrateur judiciaire

Avec la participation de :

Jean-François PUGET
Avocat au Barreau de Paris
Cabinet Cornet, Vincent, Ségurel

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Procédures collectives
Entreprises en difficultés

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er juin 2024 au 30

Programme du séminaire

Objectifs : Cette formation a pour objectifs une mise à jour des connaissances législatives et jurisprudentielles en droit des procédures collectives. A l'issue de cette formation le participant saura traiter des dossiers en droit des procédures collectives.

Programme pédagogique de la journée :

MATINEE

Actualités législatives en procédures collectives

Actualités jurisprudentielles en procédures collectives

APRES-MIDI

Les nouveaux dispositifs du droit des procédures amiabiles et collectives sont-ils adaptés aux enjeux de la restructuration des petites et moyennes entreprises (PME) ?

- Echange introductif sur la vision par l'administrateur judiciaire des relations qu'il entretient avec les acteurs de la procédure et notamment le débiteur, le repreneur et ses conseils et plus généralement les relations entre les différents acteurs de la procédure et le Tribunal
- La procédure de traitement de sortie de crise ;
- Le prépack cession
- La fiducie
- La restructuration des prêts garantis par l'Etat (PGE) et des prêts participatifs relance (PPR)
- La sauvegarde accélérée
- La constitution des classes de parties affectées (en sauvegarde accélérée, en sauvegarde et en redressement judiciaire)



Les nouveaux dispositifs du droit des procédures amiables et collectives sont-ils adaptés aux enjeux de la restructuration des petites et moyennes entreprises (PME) ?

Vendredi 13 septembre 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Philippe ROUSSEL GALLE

Professeur de droit - Faculté de Droit,
d'Economie et de Gestion
Responsable du Master droit des
affaires

Et Jérôme DE CHANAUD

Administrateur judiciaire

Avec la participation de :

Jean-François PUGET
Avocat au Barreau de Paris
Cabinet Cornet, Vincent, Ségurel

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Procédures collectives
Entreprises en difficultés

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er juin 2024 au 30

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Actualités législatives
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Actualités jurisprudentielles
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Regards croisés d'un administrateur judiciaire, d'un Professeur et d'un groupe d'avocats sur la pratique des procédures amiables et collectives
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
 Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet – Société et N° INSEE : Profession :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.